PRIME DE FIN D'ANNÉE 2026

VOUS ÊTES OU ÉTIEZ INTÉRIMAIRE ?



Alors, vous avez droit à une prime de fin d'année !
Mais pour l'obtenir, vous devez remplir une série de conditions.

Si c'est votre cas, vous recevrez automatiquement un formulaire du Fonds Social pour les Intérimaires. Rendez-vous avec ce document signé dans un bureau de la FGTB ou auprès de votre délégué syndical pour un paiement rapide.

En tant qu'affilié FGTB, vous recevrez également une prime syndicale !

Plus d'informations sur
www.droitsdesinterimaires.be
ou scannez le code QR.

FGTB Intérim
Ensemble on est plus forts

E.R. : I. Benali, FGTB Intérim, Rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles